



N° 32365-2017/1-ACTS/ DJA

Date du : 28 août 2017

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

**PJ** : un projet d'arrêté

### **Référence :**

- l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 *portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs* ;
- délibération n° 8-2017/APS du 17 février 2017 *portant organisation de la direction du logement et fixant ses attributions* ;
- délibération du 18 septembre 2012 relative à la signature de la convention qui associe la Nouvelle-Calédonie à la politique de communication audiovisuelle.

Le présent projet d'arrêté a pour objet de modifier l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 *portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs*, par la désignation de nouveaux représentants amenés à vous représenter au sein de différents organismes.

### **1. L'institut calédonien de participation (ICAP)**

L'article 6 des statuts modifiés de l'institut calédonien de participation (ICAP) prévoit que le président de l'assemblée de la province Sud ou son représentant soit désigné au conseil d'administration de l'institut. Il prévoit également que « *chaque administrateur pourra être représenté au conseil d'administration par son suppléant permanent qu'il désignera, ayant voix délibérative.* ».

Par arrêté modifié du 18 juin 2014 suscité, Mme Martine Lagneau a été désignée pour vous représenter au sein dudit conseil d'administration. Toutefois, il a été omis de désigner un suppléant.

L'article 1 du présent projet d'arrêté a ainsi pour objet de désigner un suppléant à Mme Lagneau.

### **2. Commission d'appel d'offres (CAO) des marchés publics conclus par la province Sud**

Par arrêté modifié du 18 juin 2014 sus-référencé, M. Roger Kerjouan a été désigné pour vous représenter au sein de la commission d'appel d'offres des marchés publics conclus par la province Sud. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, il revenait à Mme Mireille Münkél, M. Jules Hmaloko ou M. Christophe Obled, secrétaires généraux adjoints de la province Sud, de vous représenter.

Messieurs Jules Hmaloko et Christophe Obled ayant été remplacés par M. Christophe Bergery (secrétaire général en charge de l'éducation, la jeunesse et la vie sociale) et M. Charles Vakié (secrétaire général en charge du développement durable), l'article 2 du présent projet d'arrêté a ainsi pour objet de désigner « *les secrétaires généraux adjoints* » en remplacement de M. Kerjouan.

### **3. Fonds de garantie de la province Sud**

Par arrêté modifié du 18 juin 2014 sus-référencé, M. Philippe Blaise a été désigné pour vous représenter au sein du comité de gestion du fonds de garantie de la province Sud (FGPS).

Par courriel en date du 4 août 2017, M. Philippe Blaise a souhaité être remplacé au sein dudit comité.

A ce titre, l'article 3 du présent projet de texte, en blanc, a pour objet de proposer une nouvelle désignation.

### **4. Maison de l'Habitat**

Suite à la réorganisation de la direction du logement (DL) de la province Sud par délibération du 17 février 2017 sus-référencée, la Maison de l'habitat a été absorbée par la DL. A ce titre, la désignation de M. Silipeleto Muliakaaka pour vous représenter au sein du conseil d'administration de cet organisme n'a plus lieu d'être.

Il vous est donc proposé d'abroger l'article 29 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 sus-référencé (article 4 du présent projet d'arrêté).

### **5. Commission des aides à la production audiovisuelle et cinématographique (CAPAC)**

Les compétences de l'audiovisuel et de la cinématographie ont été déléguées au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par convention associant la Nouvelle-Calédonie à la politique de communication audiovisuelle.

La commission des aides à la production audiovisuelle et cinématographique instituée par délibération du 26 février 2009 sus-référencée, n'a plus lieu d'être. Par souci de cohérence, le présent projet d'arrêté a ainsi pour objet d'abroger la désignation de M. Philippe Gomes, chargé de vous représenter au sein de cette commission (article 5 du présent projet).

### **6. Agence calédonienne de l'énergie**

Par arrêté modifié du 18 juin 2014 sus-référencé, vous avez désigné M. Roger Kerjouan pour vous représenter au sein du conseil d'administration de l'agence calédonienne de l'énergie.

M. Kerjouan ayant depuis été élu président du conseil d'administration d'Enercal, il vous est aujourd'hui proposé de remplacer l'intéressé par un autre représentant chargé de vous représenter au sein de l'agence calédonienne de l'énergie.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.